

SSP - Ofi Invest ESG Transition Climat Europe

LU1985004537 A

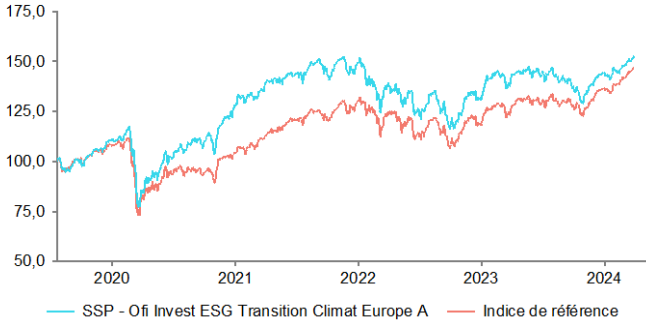
Reporting mensuel au 28 mars 2024



■ Valeur liquidative : 15,27 €

■ Actif net total du fonds : 225 517 761,49 €

■ Évolution de la performance



Le compartiment a fusionné en mai 2022 avec un compartiment (lancé en 2020) du fonds Aviva Investors – Climate Transition European Equity Fund, compartiment dont la performance est reflétée dans ce graphique.

■ Performances cumulées

	1 mois	Da*	1 an	3 ans	5 ans	8 ans	10 ans
Fonds	3,6%	5,6%	6,3%	9,4%	-	-	-
Indice de référence	3,9%	7,6%	14,8%	30,3%	-	-	-
Relatif	-0,3%	-2,0%	-8,5%	-20,9%	-	-	-

* Da : début d'année

■ Performances annuelles

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Fonds	-	-	15,9%	16,9%	-12,7%	10,9%
Indice de référence	-	-	-3,3%	25,1%	-9,5%	15,8%
Relatif	-	-	19,2%	-8,2%	-3,2%	-4,9%

Performances nettes de frais de gestion financiers et dividendes réinvestis. L'indice présenté s'entend dividendes / coupons nets réinvestis. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse.

■ Répartition par type d'instrument



■ Principaux indicateurs

Ratios		1 an	3 ans	5 ans	8 ans	10 ans
Volatilité (%) (*)	Fonds	12,65	14,80	-	-	-
	Indice	11,64	13,64	-	-	-
Perte maximale (%) (*)	Fonds	-12,51	-23,92	-	-	-
	Indice	-8,31	-19,52	-	-	-
Délai de recouvrement (*) (**)	Fonds	118	-	-	-	-
	Indice	-	-	-	-	-
Ratio de Sharpe (*)		0,46	0,14	-	-	-
Ratio d'information (*)		-2,24	-1,19	-	-	-
Ecart de suivi (%) (*)		3,45	4,70	-	-	-

(*) Source : Six Financial Information

Pas hebdomadaire (arrêté au dernier vendredi du mois)

(**) - Recouvrement en cours

■ Date de création

15 septembre 2020

Le compartiment a fusionné en mai 2022 avec un compartiment du fonds Aviva Investors - Climate Transition European Equity Fund qui avait été lancé le 15 septembre 2020.

■ Date de lancement

15 septembre 2020

■ Forme juridique

SICAV de droit luxembourgeois

■ Catégorisation SFDR

Article 8

■ Libellé de la SICAV

SSP : Single Select Platform

■ Libellé du compartiment

Climate Transition European Equity Fund

■ Frais de gestion max TTC

1,5%

■ Devise

EUR (€)

■ Intensité carbone

Fonds 62,91
Indice 87,32

■ Couverture intensité carbone

Fonds 99,62%
Indice 100,00%

Tonne(s) de CO2 par million de \$ de revenus (source : BRS & MSCI)

■ Score ESG

Fonds 8,04
Indice 7,85

■ Couverture score ESG

Fonds 99,62%
Indice 100,00%

■ Orientation de gestion

L'objectif de ce compartiment est d'augmenter la valeur de l'investissement de l'actionnaire sur le long terme (5 ans ou plus), en investissant dans des actions de sociétés réputées répondre efficacement au changement climatique. Plus précisément, le compartiment investit dans des actions et des titres liés aux actions de sociétés qui ont leur siège social ou exercent la plupart de leurs activités en Europe.

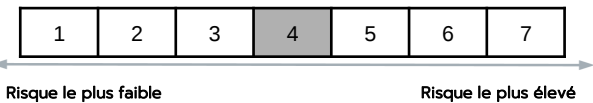
■ Indice de référence

MSCI Europe (dividendes nets réinvestis)

■ Durée de placement minimum recommandée

-

■ Profil de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

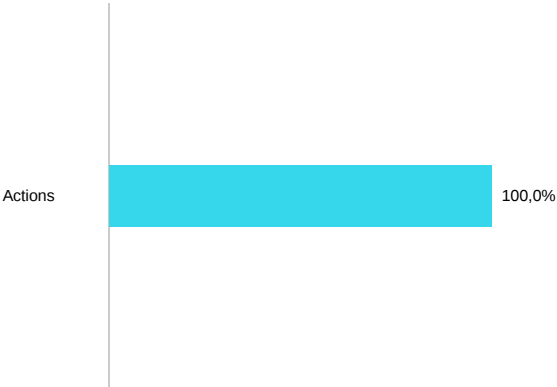
SRI (Synthetic Risk Indicator) : L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.

■ Notation(s)

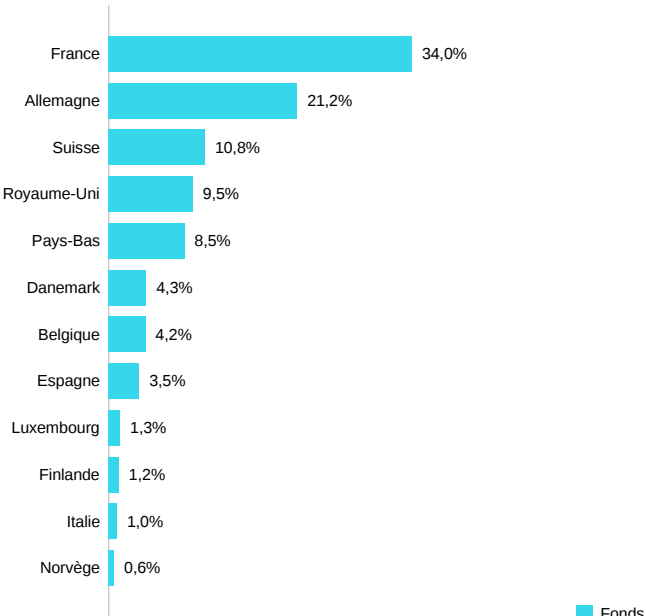
Six Financial Information



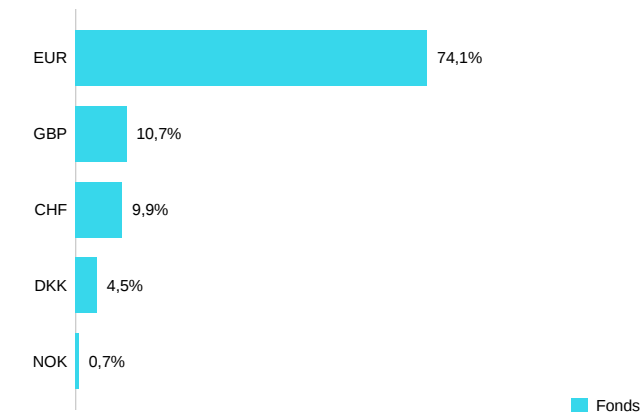
Répartition par type d'actif (hors liquidité)



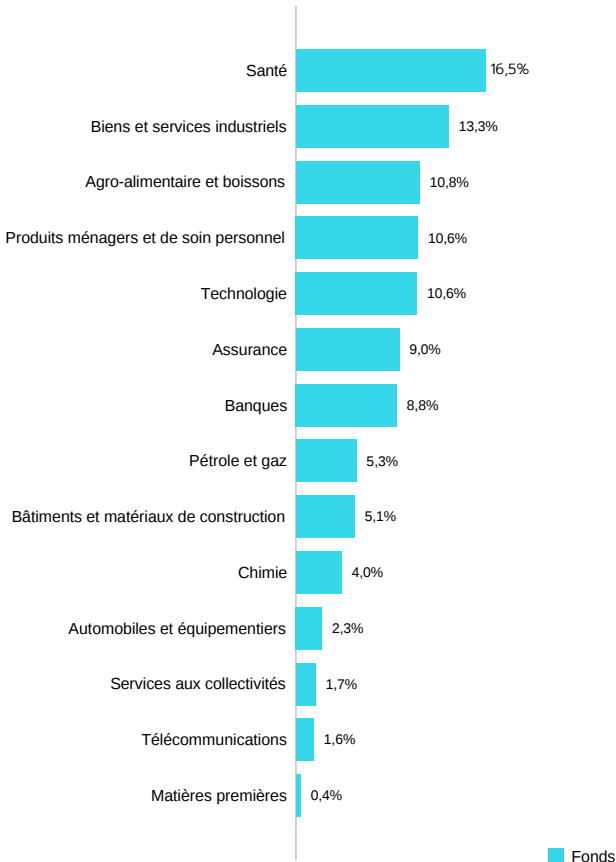
Répartition géographique



Répartition par devise



Répartition par secteur

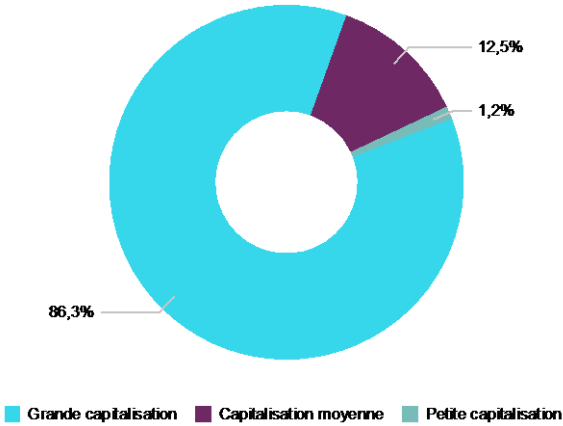


Principales positions

Nom	Pays	Secteur	% Actif
NESTLE SA	Suisse	Agro-alimentaire et boissons	4,9%
ASML HOLDING NV	Pays-Bas	Technologie	4,5%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	France	Produits ménagers et de soin personnel	4,0%
ASTRAZENECA PLC	Royaume-Uni	Santé	3,5%
NOVARTIS AG	Suisse	Santé	3,3%
BNP PARIBAS SA	France	Banques	2,9%
NOVO NORDISK A/S	Danemark	Santé	2,9%
ALLIANZ SE	Allemagne	Assurance	2,9%
SAP SE	Allemagne	Technologie	2,8%
SIEMENS AG	Allemagne	Biens et services industriels	2,8%

Nombre total de lignes : 58

Répartition par taille de capitalisation



Grande capitalisation : sup. 10 milliards €
Capitalisation moyenne: entre 500 millions et 10 milliards €
Petite capitalisation : inf. 500 millions €.

La ventilation concerne les actions détenues en direct et par transposition.

Commentaire de gestion

Au mois de mars, les actifs à risque ont poursuivi sur leur lancée, toujours portés par la perspective d'un prochain assouplissement monétaire des grandes Banques Centrales. Les indices boursiers ont enchaîné les records aux Etats-Unis et en Europe. L'indice S&P500 a signé son meilleur premier trimestre depuis 2019. L'euphorie ne se limite pas à Wall Street. L'indice MSCI World, qui reflète l'évolution des principales places mondiales, et l'indice Stoxx Europe 600 ont tous deux battu de nouveaux records. La tendance est restée portée par l'engouement pour l'Intelligence Artificielle (IA), la perspective d'une baisse des taux d'intérêt de la Réserve fédérale (Fed) et des données économiques qui continuent de souligner la robustesse de l'économie outre-Atlantique. En Europe, la perspective de baisses des taux de la Banque centrale européenne (BCE) a aussi porté la Bourse dans un contexte d'amélioration progressive de la conjoncture après plus d'un an de marasme. Dans ce contexte le fonds a généré une performance absolue positive mais inférieure à celle du MSCI Europe, pénalisé par son allocation sectorielle. En effet la sous exposition au secteur de l'énergie et la surexposition à la consommation courante ont pesé sur la performance alors que la sous exposition à la consommation discrétionnaire a eu un impact favorable. La sélection de titres n'a pas eu d'impact majeur sur la performance ce mois-ci: elle a été positive dans les financières (surpondération de BNP Paribas, Caixabank, KBC Groep, Allianz...), la consommation discrétionnaire (surpondération d'Adidas), les industrielles (surpondération de Nordex, Befesa, Tomra) et la consommation courante (surpondération de Henkel) mais défavorable dans la santé (sous pondération de Novo Nordisk) et l'énergie (absence d'investissement dans le secteur pétrolier, secteur exclu de l'univers d'investissement).

Sur la période nous avons pris des profits sur ASML, SAP, Axa, KBC Groep, Sanofi et AstraZeneca. Nous avons réduit notre sous exposition à Novo Nordisk.

Gestion

Victoria Richard



Frédéric Tassin



Principales caractéristiques

Société de gestion	Ofi Invest Lux	Société de gestion par délégation	Ofi Invest Asset Management
Code ISIN	LU1985004537	Conservateur	Non administré
Forme juridique	SICAV de droit luxembourgeois	Catégorisation SFDR	Article 8
Date de création	15 septembre 2020	Droits d'entrée max	5,0%
Durée de placement min. recommandée	Non administré	Frais de gestion max TTC *	1,5%
Fréquence de valorisation	Journalière	Commission de surperformance	Non
Investissement min. initial	Non administré	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,00% (Déc. 22)
Investissement min. ultérieur	Non administré	Date de clôture exercice	Non administré
Pourcentage d'OPC	Non administré	Commissaire aux comptes	Non administré
Ticker Bloomberg	AICTEAE		
Indice de référence	MSCI Europe (dividendes nets réinvestis)		

Définitions

L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence .

Le **ratio de Sharpe** mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.

La **perte maximale** (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.

Le **délai de recouvrement**, est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.

La **sensibilité** est un indicateur permettant de mesurer la variation, à la hausse ou à la baisse, d'un prix d'une obligation ou de la valeur liquidative d'un OPCVM obligataire, induite par une fluctuation des taux d'intérêt du marché de 1%.

L'**intensité carbone** représente le total des émissions de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 & 2 (émissions directes & émissions indirectes liées aux consommations énergétiques) normalisée par million de \$ de revenus (chiffre d'affaires). Ainsi, pour chaque million de dollar de revenus, X tonnes métriques d'émissions sont financées.

La **couverture de l'intensité carbone** (exprimée en pourcentage) représente le poids, dans le portefeuille (fonds et indice), des titres pour lesquels l'intensité carbone est connue.

Information importante

Ce document d'information ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit ou transmis à une autre personne que celle à qui il est adressé. Il est établi par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 66302) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP 92-12 - FR 1384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71.957.490 euros, dont le siège social est situé au 22, rue Vernier 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 384 940 342.

Ce document ne saurait être assimilé à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre, il contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie.

Les analyses présentées reposent sur des hypothèses et des anticipations d'Ofi Invest Asset Management, faites au moment de la rédaction du document qui peuvent être totalement ou partiellement non réalisées sur les marchés. Elles ne constituent pas un engagement de rentabilité et sont susceptibles d'être modifiées.

Ce document d'information ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant.

La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les fonds présentés dans ce document d'information peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Le Document d'Information Clé pour l'investisseur (DICI/DIC) en anglais et en français, le prospectus, en anglais ainsi que les derniers états financiers disponibles des OPC gérés par Ofi Invest Asset Management, sont à la disposition du public sur simple demande, auprès d'Ofi Invest Asset Management www.ofi-invest-am.com. Le résumé des droits de l'investisseur ainsi que la politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-lux.com en anglais. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.